



Après un appel, combien un appel en cassation

Par **balezeau**, le **30/03/2008** à **10:22**

Homme violent et dictateur, demande de divorce pour ne plus qu'il frappe mes enfants d'un premier mariage, celui ci invoque sans preuve que j'ai un amant et se fait passer pour ue victime. Conclusion, il gagne le divorce. Trouvant cela injuste, alors que j'apporte preuves et attestations à l'appuie je fais appel, en les reconcentrant sur la vrai motivation du divorce, celle qui frappe mes enfants, et là je perd denouveau, toujours à cause d'un adultère inventé et qu'il se fait passer pour une victime, tous cela sans preuves.

Et moi toujours avec mes preuves et attestations, prouvant que je n'ai pas eu d'amant, mais parcontre le divorce à été demandé à cause qui frappé mes enfants. encore nul part cela apparait, personne ne mentionne ces faits, sauf celui que j'ai commis un adultère. Que je n'ai jamais commis.

Je comprends rien à la justice, ou mon avocate n'a pas fait son boulot, avec toutes les preuves et attestations que j'avais, et lui aucune! et il gagne a chaque fois...

Puis je faire appel en cassation?

Merci de me répondre, car là je suis perdu.

Par **Jurigaby**, le **30/03/2008** à **13:55**

Bonjour.

Effectivement, il y a un problème quelque part mais n'ayant pas connaissance du dossier, je me refuse à critiquer une décision de justice.

Vous pouvez prendre un rendez vous chez un avocat près la cour de cassation mais cela m'étonnerait que ça marche.

La cour de cassation n'intervient que pour corriger les mauvaises interprétations de la Loi or en l'espèce, le problème vient de l'appréciation des faits qui relèvent en principe, du pouvoir souverain des juges du fond (juge d'appel).